



# Commission Ressources Naturelles Énergie climat

22 mai 2024

- Rénovation énergétique des Copropriétés –  
Bilan et modification tarif SPEE
- Lignes de covoiturage –  
Bilan et choix des expérimentations à prolonger
- Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique
- Zones d'accélération des énergies renouvelables,  
Point d'avancement

# Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique



## Rappel du principe d'accompagnement du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)



3 étapes clés pour assurer la réussite du projet



ACCOMPAGNEMENT  
**TECHNIQUE  
& FINANCIER**

**300€ TTC**

PAR LOT ET POUR  
CHAQUE PHASE,  
SOIT 900€ TTC  
SI RÉALISATION DES  
TRAVAUX



### CONCEPTION DU PROJET

(réalisation d'un audit énergétique,  
des études thermique, amiante,  
plomb, etc., définition du  
programme de travaux,  
chiffrage estimatif des travaux)

### CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

(élaboration des documents  
de consultation, analyse des  
offres, tenue de réunions,  
de permanences, informations  
auprès de la copropriété,  
définition du plan de  
financement optimisé, etc.)

### RÉALISATION DES TRAVAUX

(avance du financement pour  
le lancement du chantier,  
proposition de solutions  
de financement pour le reste  
à charge des copropriétaires,  
accompagnement après  
travaux pendant 3 ans)



# Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique



- **RAPPEL du principe d'accompagnement financier du PNR**
- Financement d'une part incitative sur les phases 1 et 2
- Phase 1 : 250 € / lot → Reste à charge 50 € / lot
- Phase 2 : 100 € / lot → Reste à charge 200 € / lot

## → Résultats de l'opération année 2023 sur le fonds COTTRI

- 3 copropriétés ont signé le contrat d'engagement avec le SPEE
- ✓ Résidences Les bourgognes et d'Orgemont à Chantilly
  - ✓ Résidence la Vènerie à Senlis

**Ces 3 copropriétés** cumulent **216 logements** ayant réalisé la **phase 1 de conception** du projet pour un montant de **54 000 €**.

# Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique



## Programme d'action 2024 ➔ vote d'une enveloppe de 101 850 €

### ➤ Reste à payer tranche 2 de l'accompagnement des 3 premières copropriétés

Contrats d'abonnements effectifs avec le SPEE				Tranche 2 à engager	Solde
Résidences	Ville	Syndic	Nbre de lot	2 <sup>e</sup> tranche 100 €	
Orgemont	Chantilly	I-Mobilia	48	4 800	
Les Bourgognes	Chantilly	I-Mobilia	112	11 200	
La Vènerie	Senlis	Agence Rigaut	56	5 600	
				<b>21 600</b>	<b>80 250</b>

## Modification des tarifs du SPEE



Coût de service pour les copropriétés de plus de 20 lots

**1 500 € TTC**  
/lot principal



# Accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique



## Demandes des copropriétés

Plusieurs copropriétés souhaitent entrer dans le dispositif.

## 2 propositions sont mises au débat des élus :

- **Hypothèse 1** : même montant de financement qu'en 2023 soit 250 €  
**Reste à charge 150 €** au lieu de 50 € en 2023

Nombre de logements finançables tranche 1

80250/ 250 €

321

Phase 2 : même montant de financement soit 100 € – RAC : 300 €

- **Hypothèse 2** : financement 350 €  
**Reste à charge** identique qu'en 2023 **soit 50 €**

Nombre de logements finançables tranche 1

80250/ 350 €

229

Phase 2 : financement 250 € – RAC : 200 €

**Les phases 2 devront faire l'objet d'une nouvelle enveloppe dans le programme d'action 2025**

# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



## Premier bilan technique de l'expérimentation de lignes de covoiturage

30 avril 2024



**illicov**

# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



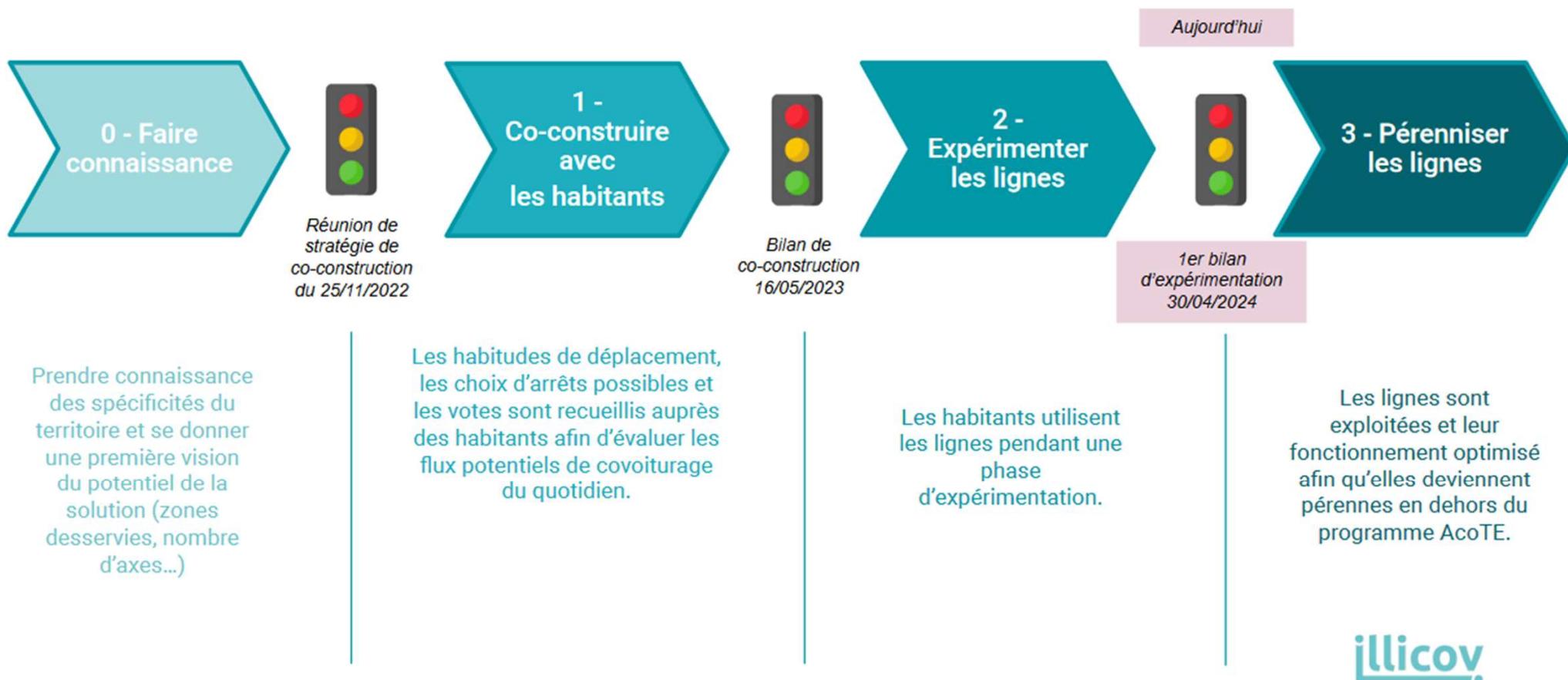
- Fin du programme CEE AcoTÉ avril 2024 – Bilan à mi-parcours de l'expérimentation et choix des lignes à arrêter
- Prolongement de l'action jusqu'au 31 décembre 2024
- Bilan auprès des EPCI en octobre 2024
- Durée de l'opération : 8 mois
- Coût total TTC (PNR) : 25 000 € HT - 30 000 € TTC

# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



## Rappel du contexte

## Les grandes étapes du programme AcoTE

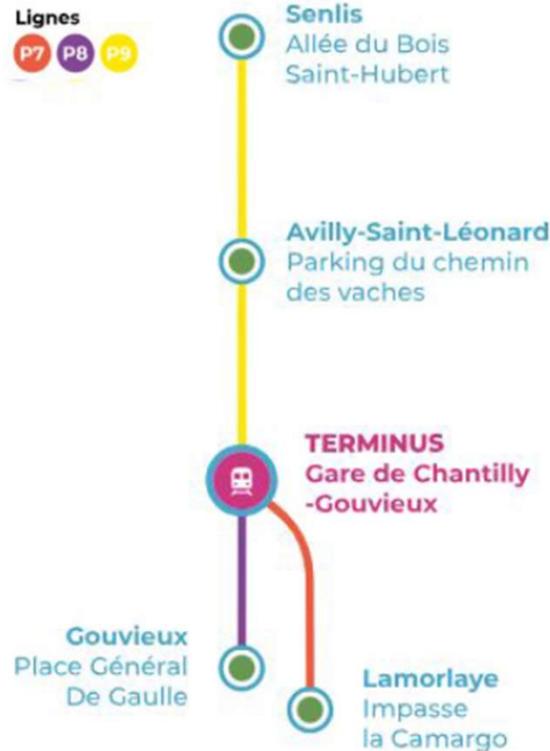
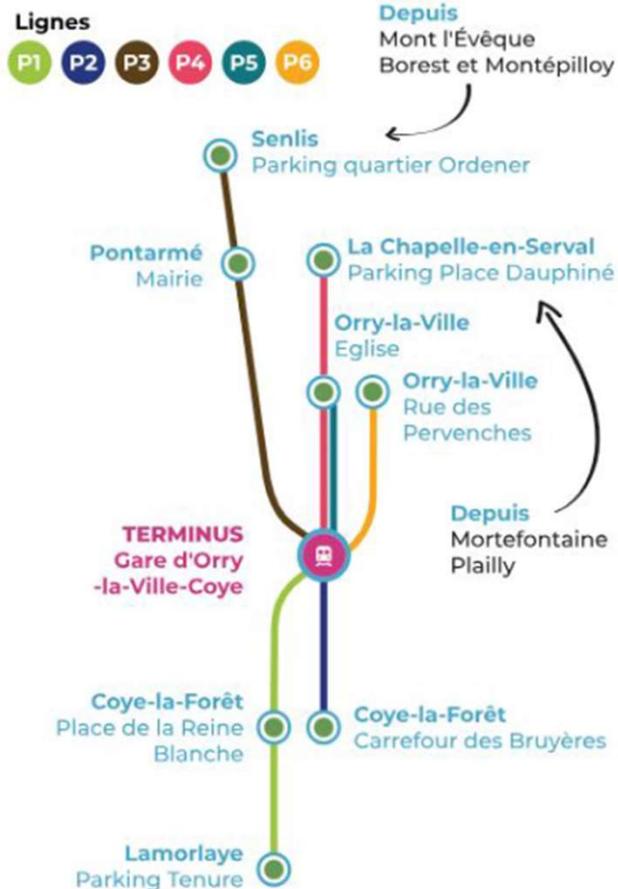


# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



## Rappel du contexte

## Tracés expérimentés et calendrier de déploiement



### Phase 1 : l'ouverture aux conducteurs

Du **10 juillet 2023** au **20 octobre 2023**: seuls les conducteurs ont été mobilisés pour amorcer les grilles horaires à proposer aux futurs passagers.

### Phase 2 : l'ouverture aux passagers

Le **23 octobre 2023**: l'ouverture aux passagers a eu lieu. Les trajets sont offerts aux passagers pendant toute la durée de l'expérimentation.

# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



## Bilan chiffré de l'expérimentation

### Mise en place d'une ligne de covoiturage: les phases de maturité

**Etape 1 :**  
Initialisation et inscriptions

**Etape 2 :**  
Création d'une offre par les conducteurs

**Etape 3 :**  
Adoption par les passagers

**Etape 4 :**  
Pérennisation

Faire connaître le service et inciter à l'inscription

La ligne est testée par les inscrits

Certains inscrits deviennent des conducteurs réguliers



La grille horaire devient attractive

Les passagers testent le service

Les passagers utilisent le service de manière régulière

Le service fonctionne de manière pérenne

**Priorité :**  
Communiquer et massifier les inscriptions

**Priorité :**  
Inciter les inscrits à devenir conducteur et leur expliquer l'importance de leur régularité et ponctualité vis à vis des passagers

**Priorité :**  
Inciter les inscrits à devenir passagers et les conducteurs à devenir alternants

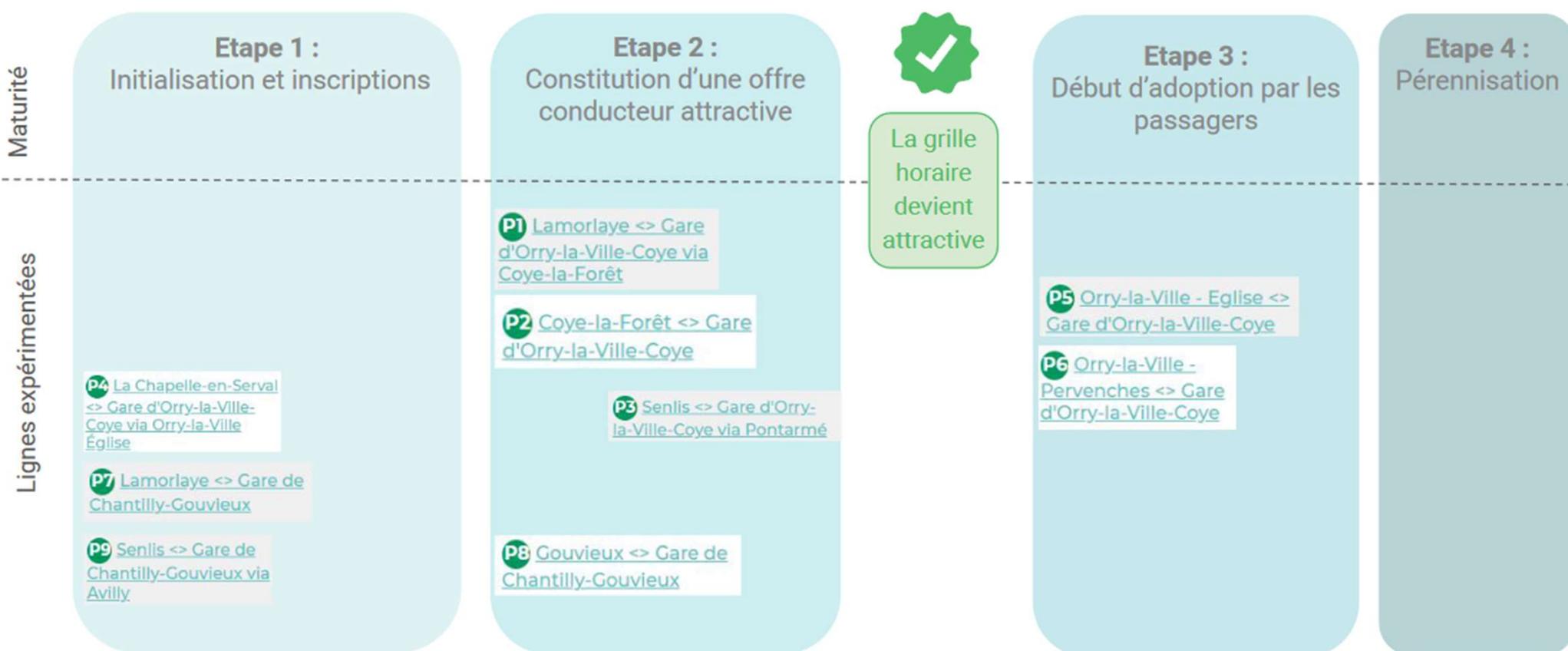
**Étape essentielle avant l'adoption du service par les passagers**

# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



## Bilan chiffré de l'expérimentation

### Etat des lieux de l'usage et recommandations



# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



## Synthèse et recommandations

Ligne	Etape	Recommandations
P1 - <b>Lamorlaye</b> <> Gare d'Orry-la-Ville-Coye via Coye-la-Forêt	 2 - Constitution d'une offre conducteur attractive	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Continuer à communiquer</b> sur l'existence de cette ligne à Lamorlaye et à Coye-la-Forêt pour que davantage de personnes s'inscrivent.</li><li>• <b>Inciter les inscrits à essayer le service</b>, surtout en tant que conducteur dans un premier temps afin de renforcer la grille horaire proposée aux passagers.</li></ul>
P2 - <b>Coye-la-Forêt</b> <> Gare d'Orry-la-Ville-Coye	 2 - Constitution d'une offre conducteur attractive	
P3 - <b>Senlis</b> <> Gare d'Orry-la-Ville-Coye via Pontarmé	 2 - Constitution d'une offre conducteur attractive	
P4 - <b>La Chapelle-en-Serval</b> <> Gare d'Orry-la-Ville-Coye via Orry-la-Ville Église	 1 - Initialisation et inscriptions	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ne pas poursuivre l'expérimentation sur ce tracé de ligne</b> étant donné le faible nombre d'inscrits, en lien avec les résultats de la co-construction menée avec les habitants en 2023. Proposer aux inscrits de cette ligne d'être conducteur sur la ligne depuis Orry-la-Ville afin qu'ils puissent proposer leurs sièges vides.</li></ul>

# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



## Synthèse et recommandations

Ligne	Etape	Recommandations
P5 - <b>Orry-la-Ville - Eglise</b> <> Gare d'Orry-la-Ville-Coye	 3 - Processus d'adoption par les passagers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer les grilles horaires</b>, en particulier sur les horaires de retour après 18h30, par l'acquisition de nouveaux inscrits car les habitants des communes en amont d'Orry-la-Ville peuvent aussi être conducteurs et proposer leurs sièges vides.</li> <li>• <b>Valoriser les grilles horaires</b> que voient les passagers par de la communication ciblée sur Orry-la-Ville.</li> </ul>
P6 - <b>Orry-la-Ville - Pervanches</b> <> Gare d'Orry-la-Ville-Coye		
P7 - <b>Lamorlaye</b> <> Gare de Chantilly-Gouvieux	 1 - Initialisation et inscriptions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ne pas poursuivre l'expérimentation sur ce tracé de ligne de covoiturage</b> : une autre solution de covoiturage semble plus adaptée étant donné le faible nombre d'inscrits.</li> </ul>
P8 - <b>Gouvieux</b> <> Gare de Chantilly-Gouvieux	 2 - Constitution d'une offre conducteur attractive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Comprendre les raisons de l'absence d'offre le soir</b> : les conducteurs se sont mobilisés le matin mais pas le soir. Ce frein est bloquant pour que des passagers puissent utiliser cette ligne de covoiturage.</li> </ul>
P9 - <b>Senlis</b> <> Gare de Chantilly-Gouvieux via Avilly	 1 - Initialisation et inscriptions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Expérimenter une ligne raccourcie en ayant le départ à Avilly-Saint-Léonard</b> (motif : déséquilibre des inscriptions entre l'arrêt de Senlis et celui d'Avilly-Saint-Léonard).</li> <li>• Depuis Senlis, les habitants ne se sont pas inscrits en nombre suffisant (hypothèse : ils utilisent le car <a href="#">645</a>)</li> </ul>

# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



## **Les propositions suivantes sont mises au débat des élus :**

### **P4 La Chapelle-en-Serval -> Gare d'Orry-la-Ville via Orry-la-Ville**

La mise en place de cette ligne avait été motivée en raison d'un grand nombre d'abonnés au parking de la gare habitant La Chapelle-en-Serval. Néanmoins, le faible nombre d'inscrit lors de la co-construction a été confirmé par l'absence de conducteurs réguliers qui n'a pas créé d'offre de transport pour les passagers.

➤ **Nous préconisons de ne pas poursuivre l'expérimentation de cette ligne**

### **P7 Lamorlaye -> Gare de Chantilly-Gouvieux**

3 conducteurs seulement ont proposé leurs sièges, de façon régulière en septembre et octobre 2023 puis ont arrêté d'utiliser le service.

➤ **Nous préconisons de ne pas poursuivre l'expérimentation de cette ligne**

# Prolongation de l'expérimentation des lignes de covoiturage



## **P 9 Senlis -> Avilly-st-Léonard -> Gare de Chantilly-Gouvieux**

En l'absence de conducteurs réguliers, il n'y a pas eu d'offre de transport créée pour les passagers.

Rappel : Les habitants d'un arrêt intermédiaire ne peuvent pas être conducteur, or sur les 17 inscrits de cette ligne, 12 habitent à Avilly-st-Léonard.

### **Offre actuelle des cars Avilly-st-Léonard <-> Gare de Chantilly**

Le matin :

7h13 et 7h34 -> Synchronisés avec des départs de train

8h15 -> non synchronisé avec le départ de train de 8h45

Le soir :

16h52 -> longue attente pour un train qui arrive à 16h02

18h38 -> bien adapté pour un train arrivant à 18h31

Néanmoins ces deux horaires sont trop tôt dans la soirée.

**L'extension des lignes de la DUC ne prévoit pas d'enrichir la desserte d'Avilly-st-Léonard**

### **Au débat des élus :**

- **Raccourcir la ligne avec un départ depuis Avilly-st-Léonard**
- **Ne pas poursuivre l'expérimentation de cette ligne**

# Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique



# Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique



## **Rappel de la fiche action :**

- Achat par le PNR de deux vélos triporteurs à assistance électrique (capacité 100 kg par vélo, ou 230 litres);
- Mise à disposition auprès des communes pour 1 mois renouvelable;
- Entretien, prise en main et livraison seront assurés par la société Bob-e-Bike.

## **Démarrage de l'opération : juillet**

- La possibilité de proposer les triporteurs aux entreprises sera étudiée en fonction des demandes des communes.

# Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique



## Enveloppe programme d'action 2024 :

- Investissement vélos
  - 15 591 € TTC
- Service d'entretien et de livraison
  - 5 480 € TTC pour une année.
- Total
  - 21 071 € TTC

# Zones d'accélération des énergies renouvelables



## POINT SUR L'AIDE AUX COMMUNES AU 22 MAI 2024

Communes rencontrées	<b>56</b>	Soit	<b>80,00%</b>
Communes ayant réalisé seules leur ZA et ZE	<b>4</b>	Soit	<b>5,71%</b>
Communes ne souhaitant pas déterminer de zones	<b>3</b>	Soit	<b>4,29%</b>
Communes n'ayant pas répondu	<b>7</b>	Soit	<b>10,00%</b>
<hr/>			
Réception des demandes d'avis au PNR	<b>8/60</b>	Soit	<b>13,33%</b>
Délibérations passées	<b>2/60</b>	Soit	<b>3,33%</b>